



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 35 – Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale

Procès-verbaux des séances des 15 et 16 septembre 2020

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1734-20200917

2020

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE 15 SEPTEMBRE 2020	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE 16 SEPTEMBRE 2020	3
AUDITIONS (suite)	4

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Première séance, le 15 septembre 2020

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 35– Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale (Ordre de l'Assemblée le 15 septembre 2020, rétroactif au 26 août 2020)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Bélanger (Orford)
- M. Campeau (Bourget)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Droit de vote par procuration :

- M. Campeau (Bourget) pour M. Allaire (Maskinongé)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec :

- M. Orlando Rodriguez, président
- M. Alain Lépine, vice-président

Chambre des notaires du Québec :

- M^e Hélène Potvin, présidente
- M^e Raphaël Amabili-Rivet

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 01, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du droit de vote par procuration, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Julien (Charlesbourg) et M. Polo (Laval-des-Rapides) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Il est convenu que le temps de parole du deuxième et du troisième groupe d'opposition soit redistribué au groupe parlementaire formant le gouvernement.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend la Chambre des notaires du Québec.

À 16 h 24, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi, 16 septembre 2020, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Mathieu Lemay

CP/mcb

Québec, le 15 septembre 2020

Deuxième séance, le 16 septembre 2020

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 35– Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale (Ordre de l'Assemblée le 15 septembre 2020, rétroactif au 26 août 2020)

Membres présents :

M. Lemay (Masson), président

M. Bélanger (Orford)

M. Campeau (Bourget)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

Droit de vote par procuration :

M. Campeau (Bourget) pour M. Allaire (Maskinongé)

Témoin :

Chambre des huissiers de justice du Québec :

M. François Taillefer, président

M^{me} Béatrice Guay Pepper, directrice générale et secrétaire

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 11, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du droit de vote par procuration, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Chambre des huissiers de justice du Québec.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 11 h 44, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Mathieu Lemay

CP/mcb

Québec, le 16 septembre 2020

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Chambre des huissiers de justice du Québec	004M
Chambre des notaires du Québec	002M
Ordre des arpenteurs géomètres du Québec	001M

ANNEXE II

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Association professionnelle des notaires du Québec	003M
Union des municipalités du Québec	005M